



Le 23 octobre 2018

OPERATION COMMANDO : EPAL FRANCE TRAQUE LES CONTREFACTEURS DE PALETTES EPAL

Depuis de nombreuses années, QUALIPAL, devenue EPAL France en avril 2017, soutient ses 210 adhérents français dans la commercialisation des palettes neuves et reconditionnées qu'ils produisent selon un référentiel technique de qualité avec, à la clef, des contrôles rigoureux effectués par un organisme indépendant, Bureau Véritas. Malheureusement, des contrefacteurs s'emploient à « copier » les palettes EPAL de façon grossière pour les mettre sur le marché en toute impunité. EPAL France entend mettre rapidement un terme à ces pratiques frauduleuses et a engagé, en ce sens, une opération « coup de poing » qui porte ses premiers fruits.

EPAL : une marque déposée et contrôlée

EPAL est titulaire de deux marques collectives « EPAL » pour lesquelles un règlement d'usage existe et est publié : une marque internationale déposée en mars 1994 et couvrant la France, une marque de l'Union Européenne déposée en février 1997. De fait, toute réparation et commercialisation de palettes utilisant la marque « EPAL » doit donc faire l'objet d'une licence.

Les dérives observées sur le terrain

Des investigations terrain, menées régulièrement par EPAL France, nous permettent de constater qu'un volume important de palettes réparées et commercialisées sous la marque « EPAL » ne sont enregistrées sous aucune licence. Ces pratiques portent atteinte à nos marques et sont susceptibles de constituer, en droit, des actes de contrefaçon. Acheter des palettes EPAL contrefaites, neuves ou reconditionnées, ne garantit pas aux utilisateurs une qualité conforme à la réglementation technique en vigueur. En outre, ces dernières sont un risque potentiel direct pour les marchandises transportées et les personnels qui les utilisent.

La réplique d'EPAL France

Depuis deux ans, avec l'appui du cabinet d'avocats FIDAL (et plus particulièrement de Me Frédéric BOURGUET, avocat spécialisé en propriété intellectuelle), et afin de protéger la marque contre la contrefaçon, EPAL France a renforcé ses actions à l'encontre des réparateurs et négociants non agréés, en les mettant en demeure de souscrire une licence. En cas de refus et du maintien de l'activité, des moyens plus contraignants peuvent alors être mis en œuvre, selon les procédures en vigueur.

Des premiers résultats très encourageants

En l'espace de dix mois, sur 10 entreprises suspectées de contrefaçon, 7 d'entre elles ont d'ores et déjà été agréées (réparation ou négoce). Les 3 autres étant en cours de processus d'agrément. Ces actions continues d'EPAL France visent, d'une part, à garantir aux adhérents et aux utilisateurs le respect de la qualité des palettes EPAL et, d'autre part, à renforcer la confiance dans la marque.

En 2019, EPAL France a pour objectif de renforcer son action vis-à-vis de la contrefaçon afin d'assainir le marché de la palette EPAL, support logistique de manutention et de transport performant au service de l'industrie et de la distribution.

A propos d'EPAL

L'European Pallet Association (EPAL) assure la logistique de la circulation des marchandises avec 450 millions de palettes Europe EPAL et 20 millions de caisses-palettes EPAL réunies au sein du plus grand pool ouvert d'échange au monde. Fondée en 1991, l'EPAL est une association professionnelle qui regroupe les fabricants et les réparateurs de palettes

Contact EPAL France : Patrice CHANRION – Manager

